

la ligue de
l'enseignement

Fédération du Gers

Fédération du Gers
de la Ligue de l'Enseignement

Michel RANCÉ, Président
Marc SCOPEL, Délégué Général
Cathy LEPLUS, Coordinatrice Pédagogique

36 rue des Canaris, B.P. 20587
32022 AUCH Cédex 9

Tél. : 05 62 60 64 34

Fax : 05 62 60 08 31

Mail : liguenseignement32@gmail.com

Certificat de Qualification Professionnelle

1er degré

ANIMATEUR PERISCOLAIRE



La Ligue de l'Enseignement est un mouvement d'éducation populaire.

Organisme de formation n° 733.200.106.32

Agrément Jeunesse et Education Populaire

LE CQP

Le Certificat de Qualification Professionnelle 1^{er} degré « animateur périscolaire » est un diplôme de la branche professionnelle de l'animation qui permet d'encadrer dans les accueils de loisirs.

Cette formation qualifie les animateurs dans les temps d'accueil et de garde avant et après l'école ainsi que pendant la pause méridienne.

Cette qualification peut constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels comme le BPJEPS.

LE PARCOURS

Un parcours de formation qualifiant adapté et reconnu par la branche professionnelle.

Des contenus et une durée de formation développés spécialement aux réalités de l'emploi.

Une reconnaissance des compétences et une sécurisation de parcours.

Des prestations de qualité qui permettront un meilleur développement, la créativité et l'autonomie de l'enfant.

LE PUBLIC CONCERNE

Animateurs périscolaires en structures associatives, communales, intercommunales.

Toute personne souhaitant se professionnaliser dans le domaine de l'animation périscolaire.

LA FORMATION

Organisation pédagogique : La formation se déroule en alternance.

Elle prévoit des séquences en centre et en entreprise :

217 heures en centre

200 heures en entreprise.

Coût : 2 000 euros.

LE CONTENU

Module de positionnement (21h)

Ce module permet de clarifier le projet individuel de formation du stagiaire, formaliser sa conception de la fonction et de la formation et situer son niveau de compétences.

Module 1 : Accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaires (35h en centre et 52h en entreprise)

Ce module délivre les connaissances nécessaires en terme de publics (spécificités, sécurité, familles) et d'environnement (les Accueil Collectif de Mineurs, les différents espaces, les acteurs etc...).

Module 2 : Concevoir un projet d'animation (63h en centre et 60h en entreprise)

Ce module vise à maîtriser les différentes étapes de la démarche-projet, adapté au contexte de l'animation périscolaire : diagnostic, ressources, objectifs, mise en œuvre, évaluation.

Module 3 : Conduire des temps d'animation périscolaire (98h en centre et 88h en entreprise)

Proposer et mettre en œuvre des temps d'animation diversifiés avec les enfants, via la maîtrise des techniques et supports adéquats.

Le CQP Animateur Périscolaire valide les UC5 et UC9 du BPJEPS Loisirs Tous Publics.

LA VALIDATION

La validation se fera comme suit :

UC1 : Soutenance à l'oral d'un compte-rendu

UC2 : Production d'un document et entretien oral

UC3 : Mise en situation d'animation

LA SELECTION

Aucune condition d'accès spécifique.

Un entretien oral est prévu ayant pour objectif les motivations des candidats.

Une expérience dans l'animation est conseillée.